



Les infos en ligne du SNUipp 63

Samedi

1

Décembre
2018

Bug des élections professionnelles

Blanquer a raté son PPP

Ce n'est pas nouveau, le PPP (partenariat public-privé), ça ne marche pas, ça coûte cher à l'Etat et ça enrichit les grands groupes privés sans pour autant rendre le service attendu et dû aux usagers.

Le bug de la plate-forme électorale en est un des derniers exemples. Fin 2017, le ministère de l'Education nationale a noué un PPP avec la société VOXALY-DOCAPOST pour organiser le vote électronique des élections professionnelles 2018 dans l'Education nationale.

Les collègues ont pu mesurer le fiasco de ce partenariat par le bug qui a bloqué le serveur des élections entre jeudi soir et vendredi matin.

Et le ministre Blanquer pourtant habitué à se répandre dans les médias et à donner des leçons, est resté étrangement absent sur cette question en déléguant sa responsabilité à ses services.

La profession attend encore ses excuses et ses explications.

Le principe du contrat en partenariat public-privé consiste à confier à un opérateur privé la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation d'un équipement collectif contre un loyer de longue durée ou un prix à payer. Ce dispositif est autorisé depuis 2004 en France.

Or, le bilan de ces contrats est nettement négatif. En effet, le montant de la transaction représente le triple d'une procédure classique d'achat, et les cabinets de consultants coûtent en moyenne sur les petits projets 10% de l'ensemble de



Suivre

@voxaly remporte l'appel d'offre pour le #Ministère de l'Éducation Nationale pour l'organisation de ses élections professionnelles qui mobiliseront 1,2 millions d'électeurs en France et à l'international #vote_électronique #élections_professionnelles



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

vote électronique - VOXALY-DOCAPOST partenaire du ministère de l'éduc...
vote électronique - Le Ministère de l'Éducation Nationale a choisi de s'appuyer sur VOXALY-DOCAPOST pour organiser ses élections professionnelles.
voxaly.com

10:21 - 7 déc. 2017

l'investissement. Les intermédiaires, dont les consultants se payent cher, d'autant plus lorsqu'ils agissent pour des projets publics.

Les PPP se sont donc systématiquement avérés **plus coûteux, moins performants** pour les usagers au nom de la rentabilité, **antidémocratiques** pour les agents car en étant bloqués sur des décennies ils sont impossibles à adapter à l'évolution des besoins.

Enfin, si l'on considère que plus de 90% des contrats PPP vont aux grands groupes du BTP (Eiffage, Vinci et Bouygues), ils sont **monopolistiques** et constituent une forme de centralisation privée de l'économie nationale au profit des plus riches.

Ils vont donc à l'encontre de l'intérêt général.

Au cours de ces dernières années, l'écotaxe a été un exemple parfait de ces dérives. Avec 3,2 milliards d'euros versé sur treize ans à la société Ecomouv, elle permettait à un acteur privé de collecter une taxe en s'arrogeant une commission de 20% et demeurait comme tous les PPP protégé par le secret commercial, interdisant tout contrôle citoyen.

En 2014, la résiliation du PPP du Centre hospitalier sud-francilien avant son terme, a coûté la modique somme de 800 millions d'euros au profit d'Eiffage en raison d'un retard et de nombreuses malfaçons constatées. La rupture du contrat a conduit la collectivité à payer occasionnant ainsi un désastre financier et sanitaire.

Quant au projet de construction du ministère de la défense dans le quartier Balard à Paris, décidé sous le quinquennat Sarkozy, la Cour des comptes pointe que rien ne permettra d'assurer son équilibre financier alors que le contrat signé pour 30 ans, rapportera près de six milliards d'euros aux sociétés Thales, Bouygues et Sodexo entre autres.

Il devient donc urgent de supprimer et d'interdire ces partenariats publics-privés exorbitants pour les fonds publics et les contribuables afin de mettre fin à leur gaspillage et aux profits qu'ils génèrent pour les grands trusts.



Renforcer ensemble le pouvoir d'agir

Changeons l'école, **votons** !  



Les infos en ligne du SNUipp-FSU 63

Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège
Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ snu63@snuipp.fr